

## Session extraordinaire « Politique européenne et Bilatérales III » ; Conseil national le 09.06.2011

→ Les recommandations du Nomes sont marquées d'un★.

### Motions :

- **09.3692 – Participer au système européen d'échange de quotas d'émission et à la stratégie des trois vingt** : la motion demande au Conseil fédéral d'ancrer dans une loi la stratégie des trois vingt et le raccordement au commerce d'émissions CO2 afin que la Suisse, lors de l'accès au marché intérieur de l'UE, ne rencontre pas d'obstacles dus à la diversification des conditions cadres légales intérieures.  
★ **PAS DE RECOMMANDATION**
- **09.3811 – Accès au marché des services financiers. Engager les négociations nécessaires** : la motion demande au CF de proposer à l'UE un accord sur les services financiers transfrontaliers, soit par un accord sur les services financiers ou un accord global sur les services. ★ **OUI**  
*Dans le domaine des services, la Suisse ne bénéficie toujours pas d'un accès total au marché intérieur, des négociations y relatives ayant été rompues par la Suisse depuis assez longtemps. (Le CF a réaffirmé, le 25.02.2010, qu'il ne visait pas un accord global sur les services avec l'UE.) Néanmoins, pour permettre aux prestataires de services financiers de bénéficier d'un meilleur accès au marché intérieur, un accord global sur les services est préférable à des accords séparés avec certains Etats membres tels qu'ils sont actuellement privilégiés par le CF. En regard d'une politique européenne cohérente, une telle solution est nettement plus prometteuse, l'UE estimant que les questions de l'accès au marché intérieur doivent être résolues au niveau de l'Union.*
- **09.4092 – Participation de la Suisse au Programme européen pour la culture** : la motion demande au CF de réaliser immédiatement la participation de la Suisse à ce programme.  
★ **OUI**  
*A l'heure actuelle, une participation de la Suisse, non-membre de l'UE, non-membre de l'EEE et non-candidate à l'adhésion, n'est pas possible. C'est là un exemple illustrant les « frais de la non-appartenance à l'UE » dans un domaine non économique. Pourtant, une participation à ce programme serait souhaitable et contribuerait à ce que des créateurs culturels suisses puissent mieux s'intégrer dans la vie culturelle paneuropéenne. Des démarches du CF en vue d'une participation devraient donc être encouragées.*
- **10.3150 – Oui à l'échange d'informations selon la directive UE sur la fiscalité de l'épargne, en échange de l'accès au marché intérieur** : la motion demande la préparation de négociations en vue d'un accord global sur les services et l'introduction de l'échange automatique d'informations. ★ **PAS DE RECOMMANDATION**  
*Un accord global sur les services est par principe dans l'intérêt de la Suisse. La pression exigeant l'adoption de l'échange automatique d'informations va considérablement s'accroître. Dans ce contexte, il faut donc s'attendre à une répétition du scénario « secret bancaire » où la Suisse, exposée à une forte pression, et sans obtenir une contrepartie, était amenée à réviser très rapidement sa position. Comme indiqué dans la motion, elle n'en aurait pas moins la possibilité en ce moment, en riposte à l'échange d'informations, de négocier à des conditions avantageuses des périodes de transition et un accord sur les services.*

- **10.3190 – Bloquer le versement du produit de l'impôt revenant à l'Allemagne au titre de la fiscalité de l'épargne** : la motion demande de bloquer le versement de ce produit jusqu'à ce que soit réglé le problème des données de clients bancaires illégalement fournies à l'Allemagne. ★ **NON**  
*Une telle mesure porterait préjudice aux bonnes relations avec notre voisin, le partenaire commercial le plus important de la Suisse. De plus, elle risquerait de provoquer un conflit avec la Commission européenne et d'autres pays membres de l'UE. Et par les temps qui courent, la Suisse dépend surtout de relations non conflictuelles avec l'Union, notamment avec le pays ami qu'est l'Allemagne.*
- **10.3195 – Exclusion du chapitre tabac des négociations européennes sur un accord dans le domaine de la santé publique** : la motion exige que le dossier tabac, notamment la norme « 10-1-10 », soit exclu des négociations. ★ **NON**  
*Toutes les négociations bilatérales avec l'UE sont basées sur l'acquis communautaire pertinent de l'UE. On saura à la fin des négociations quelles parties seront appliquées à la Suisse. Pour cette raison, l'exigence en question n'est pas utile.*
- **10.3473 – Rupture des négociations sur un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE** : la motion demande la rupture immédiate de ces négociations. ★ **NON**  
*Une telle rupture serait une erreur stratégique. Car un accord avec l'UE préparerait le terrain d'une ouverture de notre agriculture sur les marchés extérieurs et de la conclusion d'un futur accord avec l'OMC. C'est précisément la libéralisation dans le secteur du fromage (intervenue le 1er juin 2007 et accusant actuellement un bilan commercial positif (en CHF, non en tonnage), mentionnée dans la justification de la motion, qui montre que les produits suisses de qualité ont du succès sur le marché européen. En outre, les volets sur la sécurité alimentaire, la sécurité du produit et la santé publique, faisant partie du mandat de négociations, s'en trouveraient caducs.*
- **10. 3557 – Analyse des conséquences des accords de Schengen et de Dublin** : la motion demande une analyse détaillée du coût de l'adhésion à Schengen/Dublin et, dans l'intervalle, un moratoire sur la reprise de l'évolution de l'acquis Schengen. ★ **NON**  
*Le moratoire risquerait de provoquer la procédure de cessation des accords telle que prévue dans les accords.*
- **10.3818 – Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations avec l'UE** : la motion demande de suspendre les négociations jusqu'à la conclusion du cycle de Doha. ★ **NON**  
*Une suspension des négociations serait une erreur stratégique. Car un accord faciliterait un futur accord avec l'OMC. Il n'est cependant pas clair quand un tel accord pourra être réalisé, mais tôt ou tard ce sera chose faite. D'autre part, en face de l'UE, la Suisse se trouve en ce moment encore dans une meilleure position de négociation qu'après la conclusion du cycle de Doha. Du reste, une suspension des négociations aurait également pour effet de frapper les volets sécurité alimentaire, sécurité du produit et santé publique qui font l'objet du mandat de négociation.*
- **10.3922 – Supprimer l'application du principe du « Cassis de Dijon »** : ★ **NON**  
*Ce principe constitue un élément dans la lutte contre l'île de cherté Suisse, et qui plus est, la reconnaissance des standards de production européens signifie un pas important sur la voie de l'intégration. La suppression dudit principe équivaldrait à une régression symbolique de l'intégration de la Suisse. Elle risquerait du même coup de rendre encore plus difficile un rapprochement souhaitable avec l'UE et de menacer notamment la conclusion d'un accord sur le libre-échange agricole.*

- **10.3959 – Fiscalité de l'épargne. Retenir les recettes fiscales prélevées sur les fonds italiens** : la motion demande cette rétention jusqu'à ce que l'Italie retire la Suisse de la liste noire des pays non coopératifs. ★ **NON**  
*Une telle mesure risquerait de ternir encore davantage les relations tendues avec l'Italie, le deuxième plus important partenaire commercial de la Suisse. De plus, elle pourrait provoquer un conflit avec la Commission européenne et d'autres pays membres de l'UE alors qu'en ce moment notre pays dépend particulièrement de relations non conflictuelles avec nos voisins.*
- **10.3960 – Retrait de la demande d'adhésion à l'Union européenne** : ★ **NON**  
*Au cours de cette législature, le Conseil national a déjà trois fois rejeté une telle demande : le 30 avril 2009 avec 109 voix contre 54, le 10 juin 2009 avec 108 voix contre 57 et le 24 novembre 2009 avec 126 voix contre 60. Un tel bilan pose la question de la crédibilité de l'UDC qui ne semble pas vouloir respecter les décisions démocratiques du parlement... On peut bien sûr se demander si, dans la pratique des négociations bilatérales, la demande d'adhésion gelée nous assure encore les bonnes grâces de l'Union. Toutefois, il n'y a pas de doute qu'un retrait de la demande n'empêcherait plus l'UE de considérer la Suisse comme un quelconque pays tiers. Et il n'aurait pas non plus pour conséquence d'amadouer l'UDC. En fait, il permettrait à ce parti, dans les années à venir, de se prévaloir de cette décision du parlement lors de chaque débat sur l'Europe et d'annihiler ainsi toute tentative sérieuse de reposer la question de l'adhésion.*
- **10.3863 – Mieux informer sur les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne** : la motion demande un rapport annuel du CF sur l'état et la qualité de la gestion des accords bilatéraux par les comités mixtes. ★ **OUI**  
*Cela permettrait de mettre en évidence la gestion compliquée et souvent peu efficace des accords par les comités mixtes. Il serait également souhaitable par ce biais de mieux se faire une idée de l'influence réelle sur la législation suisse, le Conseil fédéral ayant jusqu'à présent toujours refusé une mise à jour systématique des alignements automatiques sur le droit européen.*
- **10.4068 – Interdiction du drapeau de l'UE sur tout bâtiment public** : ★ **NON**  
*Cette exigence a été présentée soit à l'insu de l'origine du drapeau européen comme emblème officiel du Conseil de l'Europe depuis 1955, organisation dont la Suisse est membre depuis 1963, soit par pure provocation. C'est en vérité un affront fait à l'UE et sa représentation en Suisse, la démarche est contraire aux usages diplomatiques et ne cherche qu'à semer la pagaille. On aurait d'ailleurs pu attendre du Conseil fédéral qu'il réagisse avec plus de fermeté à cette provocation.*
- **11.3055 – La Suisse doit rétablir sa souveraineté en matière d'octroi de visas** : la motion demande le découplage de la politique des visas de Schengen et, cas échéant, une renégociation de l'accord avec l'UE. ★ **NON**  
*Il se trouve, en effet, que la Suisse, non-membre de l'UE, ne participe pas aux décisions sur l'évolution de l'acquis Schengen et n'a de ce fait peu de possibilités d'influer sur les événements. Cette problématique est en fait une conséquence de la politique européenne suisse qui consiste à vouloir en même temps être dedans et dehors. Toujours est-il que l'accord de Schengen, notamment la liberté de voyager, est d'une grande importance pour la Suisse. Dans l'ensemble, les instances compétentes de la Confédération et des cantons le considèrent comme une réussite. N'oublions pas non plus que le visa Schengen uniforme entraîne une simplification dans le domaine du tourisme qui en ce moment, en raison du taux de change défavorable €-CHF, représente un atout non négligeable aux yeux des touristes extra-européens.*

- **11.3056 – Contrôles aux frontières. Renégociation des accords d'association à Schengen** : la motion demande que la Suisse puisse à nouveau contrôler les frontières de manière autonome. Dans ce but, conformément à l'exemple de l'Irlande et du Royaume-Uni, la coopération dans le domaine juridictionnel et policier devrait être maintenue. ★ **NON**  
*Rien que le nombre journalier des passages frontaliers montre à l'évidence que des contrôles stricts sont impraticables (2007 : 1.3 millions de passages par jour). Ainsi serait, par exemple, compliqué le trajet de travail des frontaliers, entraînant des retards et des coûts supplémentaires. En outre, la liberté de voyager est une conquête inestimable du processus d'union de l'Europe qui a considérablement augmenté la qualité de vie des citoyennes et citoyens.*
- **11.3261 – Principe du « Cassis de Dijon ». Moratoire** : la motion exige un moratoire immédiat sur l'importation de produits alimentaires basée sur le principe du CdD. ★ **NON**  
*Du point de vue légal, le Conseil fédéral ne peut décider un tel moratoire ; c'est la loi fédérale (LETC) qui devrait être révisée en conséquence.*
- **11.3033 – Pour une sortie de la Suisse de Frontex** : la motion demande la résiliation de la coopération avec l'agence Frontex. ★ **NON**  
*Cette coopération a fait suite à l'évolution de l'acquis Schengen. La résiliation pourrait conduire à la cessation de l'accord d'association Schengen/Dublin.*
- **11.3464 – Bilatérales III sans libre-échange agricole** : la motion demande au Conseil fédéral qu'en cas de négociations sur des Bilatérales III, et dans la mesure où les normes pour la fabrication de cigarettes en Suisse sont concernées, les chapitres libre-échange agricole et santé publique soient exclus du mandat de négociation. ★ **NON**  
*La Suisse ne saurait décider unilatéralement de la partie pertinente de l'acquis communautaire pour les négociations. Toutes les négociations bilatérales sont d'abord basées sur l'acquis. C'est lors de la conclusion des négociations que l'on saura quelles parties seront appliquées à la Suisse. C'est précisément en vue de réaliser ce pas d'intégration décisif dans le domaine agricole que l'inclusion dans un éventuel paquet Bilatérales III serait importante. Le danger de voir échouer cet accord s'en trouverait diminué.*
- **11.3434 – Résoudre dans un esprit démocratique les problèmes institutionnels que pose la voie bilatérale** : la motion demande au Conseil fédéral de proposer à l'UE de résoudre les questions institutionnelles selon les références suivantes : une reprise automatique du droit communautaire reste exclue ; les questions litigieuses sont réglées par la création d'une nouvelle institution commune, les droits populaires et les droits de participation des cantons sont respectés. Si aucun accord n'est réalisé jusqu'à la fin de 2012, le Conseil fédéral déclare la voie bilatérale échouée et présente de nouvelles propositions. ★ **OUI**  
*Cette démarche peut faire pression sur le Conseil fédéral pour qu'il cherche une solution des problèmes avec l'UE en temps utile ou que faute de quoi il se tourne vers une politique alternative. Etant donné la persistance du blocage, l'érosion de la perspective d'accès au marché intérieur européen qui s'en suit et l'urgence de conclure des accords sur l'énergie et la sécurité chimique, une stratégie offensive paraît en effet s'imposer.*

**Postulats :**

- **10.3857 – Obligation de s’adapter aux accords de Schengen. Conséquences :** le postulat demande un rapport énumérant toutes les évolutions de l’acquis Schengen reprises par la Suisse et exposant les conséquences sur le fédéralisme, la sécurité et les droits populaires. **★ NON**
- **10.4156 – Mieux faire comprendre le fonctionnement et les enjeux de l’UE :** le postulat demande au Conseil fédéral de démontrer comment la communication sur l’UE entre le gouvernement et la population pourrait être améliorée. **★ OUI**  
*Le Conseil fédéral écrit dans sa réponse qu’il ne considère pas le niveau d’information de la population comme insuffisant. (La motion d’Oskar Freysinger sur le drapeau européen pourrait à ce propos servir d’affirmation contraire, d’autant que ce dernier n’est pas seulement parlementaire mais aussi professeur de gymnase.) Vu l’importance de l’UE et de son mode de fonctionnement pour la Suisse, une extension du niveau de communication est à l’évidence souhaitable et n’est pas contraire au principe de la proportionnalité. Ce d’autant plus qu’un niveau d’information optimal sur les modes de fonctionnement de l’Union est une condition sine qua non pour permettre aux citoyennes et citoyens de se faire une idée précise de la politique européenne suisse.*
- **11.3433 – La coopération européenne en matière de migrations doit davantage respecter les droits fondamentaux :** le postulat demande au Conseil fédéral de montrer dans un rapport comment la protection des droits fondamentaux et le droit d’asile sont garantis dans le cadre de Schengen/Dublin. **★ PAS DE RECOMMANDATION**

**Interpellations :**

- **09.3817 - Schengen. Quo vadis?**
- **09.3872 - Conséquences économiques d'un accord santé**
- **09.3927 - Accord avec l'UE sur la santé publique**
- **10.3021 - Causes du chômage, évolution de l'emploi, politiques migratoire et européenne :** Le Conseil fédéral arrive à la conclusion que l’immigration n’a pas conduit de manière conséquente à la perte d’emplois de travailleurs indigènes. Il estime que l’accord sur la libre circulation des personnes est une réussite et souligne que celui-ci a, ces dernières années, contribué d’une manière décisive à une évolution positive de l’emploi et de notre économie en général.
- **10.3120 - Accord avec l'UE en matière de santé publique. Effets sur l'industrie du tabac**
- **10.3125 - TVA. Générosité unilatérale de la Suisse envers les taxis de l'UE**
- **10.3211 - Accord-cadre avec l'UE ou Espace économique européen?**
- **10.3360 - Risques et conséquences liés à la crise de l'Euro. Mesures à prendre**
- **10.3476 - Les frontières suisses. Un risque de sécurité?**
- **10.3547 - Quelle est l'efficacité réelle de l'accord de Dublin?**
- **10.3561 - Calcul complet des coûts générés par Schengen**
- **10.3655 - Evolution des relations entre la Suisse et l'UE**

- **10.3810 - Avalanche législative et perte de souveraineté**
- **10.3840 - Mendicité transfrontalière. Vide juridique**
- **10.3852 - Marchés publics. Véritable utilité des accords bilatéraux**
- **10.3858 - Accord sur la fiscalité de l'épargne conclu avec l'UE**
- **10.3987 - Quel avenir européen pour la Suisse?:** Dans sa réponse du 16.02.2011, le Conseil fédéral ne mentionne pas les conclusions du Conseil de l'UE de décembre 2010 où les 27 pays membres ont indiqué qu'une solution des problèmes institutionnels est une condition essentielle pour la poursuite de l'intégration de la Suisse au marché intérieur européen. A l'évidence, la marge de manœuvre de la Suisse dans ses relations bilatérales a ainsi subi une nouvelle et sérieuse entorse.
- **10.4086 - Légalité des crédits accordés par le FMI à des pays de l'UE**
- **10.4088 - Plan de mesures en cas d'effondrement du cours de l'euro**
- **10.4105 - Interventions étatiques inutiles contre les produits du tabac**
- **10.4145 - Durcir la politique d'octroi des visas pour répondre aux risques liés à la participation de notre pays à l'espace Schengen**
- **11.3020 - Conclusion d'accords bilatéraux III avec l'Union européenne (UE) et négociations concernant un accord de libre-échange dans le secteur agro-alimentaire :** Dans sa réponse, le Conseil fédéral déclare que l'approche globale et coordonnée pourrait en principe englober tous les dossiers actuels. Après consultation des milieux intéressés, il sera possible de déterminer la ligne à suivre.
- **11.3025 - Position du Conseil fédéral in corpore en ce qui concerne la politique européenne du gouvernement**
- **11.3266 - Relations avec l'UE. Problèmes avec l'Italie :** Dans sa réponse, le Conseil fédéral renvoie aux négociations en cours avec l'UE et ne veut pas encore se prononcer sur ses objectifs quant aux instances de surveillance et un mécanisme judiciaire. En ce qui concerne Schengen/Dublin, il ne voit pas la nécessité d'examiner d'autres mécanismes à côté d'une procédure de règlement des différends telle que prévue dans l'accord.
- **11.3280 - Dioxine et libre-échange agricole avec l'Union européenne**
- **11.3324 - Mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes. Problèmes d'exécution**
- **11.3455 - Accord sur l'électricité avec l'UE et mécanismes de règlement des différends et de surveillance**